Cm
FRC
3985

AVIS.

A L'ÉGALITÉ, rue de la Vieille-Bouclerie, vis-à-vis celle Mâcon. A Paris.

PRÉVOST, tient magasin général de papeterie, librairie, estampes, livres d'éducations reçus du comité d'Instruction publique de la Convention nationale, pour l'instruction de la jeunesse républicaine, à l'usage des écoles Primaires ; feuilles d'exemples, livres d'écritures, de dessein et autres, calcul des meilleurs auteurs, etc. Toutes sortes de livres d'instructions quelconques, ouvrages révolutionnaires et feuilles de nouveautés ; livres de musique et de comédie ; fabrique d'ancre à l'épreuve, fabrique de nouvelles cartes à jouer ; nouveaux papier à lettre avec les attributs du républicain ; papier à lettre ordinaire et autres ; estampes et médaillons de toutes grandeurs, assortiment de cartes géographique.

Fait la commission en tous genres et des envois dans les départemens, et à juste prix.

Les citoyens marchands, colporteurs et autres qui se fournissent d'habitude, seront servi en conséquence avec égard et promptitude.

Les citoyens auteurs, etc., sont invités à déposer leurs ouvrages, en y joignant l'adresse ci-dessus, et en prévenant davance, je me charge d'en multiplier la vente, et d'en faire passer des exemplaires à nos frères des départemens ; et étant dans un quartier à la portée des citoyens colporteurs, et au fait de cette commission, je me charge de la distribution de journaux, feuilles périodiques et autres nouveautés, il faut me prévenir deux jours davance ; je me charge en outre de l'impression de plusieurs ouvrages.

La citoyenne Prévost entreprend tout ce qui concerne la brochure, sert promptement et à juste prix.

Nota. A l'adresse ci-dessus, l'on s'abonne pour la lecture des feuilles périodiques, et toutes les nouveautés, à raison de 12 liv. pour trois mois, 21 liv. pour six mois, 36 liv. pour un an.

Portraits des grands hommes en grand, la liberté, l'égalité, les droits de l'homme ; le tout imitant le bronze, propre à mettre dans des salles de district, assemblée, commune, école, salon ou appartement ; ces figures sont

M J W 18001

de six pieds d'hauteur, d'autres plus petits. Rouleaux de tentures en tous genres, plusieurs dessins à 25 sols le rouleau. Hommage à l'Eternel, ou prière universelle du républicain, feuille de grand quarré, avec un cadre analogue à la révolution, propre à remplacer les ci-devant images que l'on mettoit au chevet du lit.

Plume économique et sans fin, du citoyen Coulon. Cette plume portative est utile pour écrire aussi vîte que l'on parle; elle est nécessaire aux voyageurs, négocians, rédacteurs, etc., etc. Chaque étuit contient six plumes de toutes grosseurs différentes, soit pour les dessinateurs, architectes ou autres personnes; elle ne se taille jamais.

Autres plumes et crayons en tout genre.

Principaux livres pour la jeunesse.

Elément du jeune républicain.

Alphabet composé d'après le décret du 19 floréal, pour honorer l'Etre Suprême, pour célébrer les vertus et les fêtes décadaires, etc. Auquel on a ajouté la manière de faire disparaître les patois, mauvais accens, etc.; pour le concours, troisième édition, corrigée et augmentée; par le citoyen Renault, secrétaire-commis du comité d'Instruction de la Convention nationale.

Traité Gramatical, pour apprendre à écrire et à prononcer d'une manière uniforme; par le citoyen Renault, secrétaire-commis du comité d'Instruction publique, format *in*-12, 268 pages.

Education indispensable aux hommes libres et à leurs enfans, ou Instructions morales, historiques. Moyen simple pour élever la jeunesse dans les principes de la vrai religion, l'amour de la patrie et de la liberté, ouvrages à l'usage des Ecoles primaires, présenté à la Convention nationale, et accueilli par les représentans du peuple, avec figures. format *in*-18, 216 pages.

Décades des Cultivateurs, douze petits tomes, format *in*-18, Cours d'Etude en six tomes *in*-18. Le premier et le second tome contiennent la grammaire, etc. Le troisième, l'art d'écrire. Le quatrième, l'art de raisonner. Le cinquième, l'art de penser. Et le sixième, l'art d'écrire l'histoire.

Magasin des Enfans, 2 volumes, Bibliothèque nationale et républicaine, Contrat Social, par J.-J. Rousseau, avec figure, en un volume, format *in*-18, 269 pages, Secrétaire républicain, *in*-18.

Cinquième édition de la Civilité républicaine, corrigée avec soin, et considérablement augmentée, suivi d'un Traité d'Arithmétique, etc., 198 pages *in*-12; prix, 1 liv. 9 sols et 12 sols, franc de port.

Autres livres en tous genres.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Jean-Baptiste CARRIER,
Auteur des noyades, fusillades et inventeur des bateaux à soupape.

Tant d'horreur vous surprend, mais de sa barbarie, je ne vous compte que la moindre partie.

De la part de ce monstre, la mort sans résistance, couvrait en un moment la commune de Nantes et toutes ces dépendances.

Par cent mille assassins son courroux fut servi, et des fleuves français les eaux ensanglanté, ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

VIE
SANS-PAREILLE,
POLITIQUE
ET
SCANDALEUSE

Du Sanguinaire CARRIER, ex-Député à la Convention Nationale, et envoyé en qualité de Représentant du Peuple à Nantes, théâtre de ses fureurs ;

Suivie de quelques anecdotes secrètes sur ses complices.

. . . . . Il est donc des forfaits,
Que le courroux du ciel ne pardonne jamais.
VOLTAIRE.

A PARIS,
Chez PRÉVOST, ci-devant rue Jacques, présentement rue de la Vieille-Bouclerie, vis-à-vis celle Mâcon.

An III de la République Française.

VIE

ABOMINABLE, SCANDALEUSE,

POLITIQUE ET CURIEUSE

DE J.-B. CARRIER.

S'IL était possible qu'il y eût mille genres de supplices inouis, et qu'on pût les réunir sur un seul et même individu, il n'y a point de doute qu'il ne fallût, pour laisser un exemple mémorable de la vengeance nationale, les faire endurer tous au monstre qui fut si long-tems la terreur et l'effroi de la Commune de Nantes, qui a accumulé sur sa tête tant de forfaits imaginables, et dont la vie, tissu des crimes les plus noirs, serait, s'il était possible, digne de mille morts. Le peuple indigné, révolté des horreurs sans nombre que ce forcené a commises en tous lieux, demande à grands cris son

trépas, et bientôt le peuple sera satisfait. Carrier, ce monstre abominable, se flattait envain qu'avec le secours des partisans nombreux qu'il avait parmi les ci-devant Jacobins, il pourrait parvenir à se soustraire au châtiment honteux qui l'attend pour prix de ses crimes. La Convention nationale s'est montrée digne d'elle, en décrétant d'accusation celui qui depuis trop longtems déshonorait la représentation nationale, en siégeant dans son sein. Le glaive de la justice est suspendu sur sa tête mille fois criminelle, et dans peu il ne restera de ce monstre exécrable, que le souvenir de ses forfaits.

Jean-Baptiste Carrier, naquit en 1757, à Jolet, dans la ci-devant province d'Auvergne. La petite commune d'Aurillac l'a vu exercer le métier de procureur; on sait que les gens de cette profession n'ont jamais été ni délicats, ni humains. Carrier n'ayant aucune de ces qualités qui distinguent l'homme honnête et vertueux, préféra le vil métier de procureur à celui d'honnête artisan, que ses parens, dit-on, voulurent lui donner. Il fit quelques études,

mais plus occupé de son plaisir que desirant d'apprendre, il négligea son instruction et répondit mal aux soins que se donnèrent ses maîtres. Dès l'âge le plus tendre, on démêla en lui un caractère dur et féroce, et plus d'une fois ses parens le châtièrent sévèrement pour les noirceurs qu'il s'avisa de commettre. Etant encore enfant il n'avait pas de plus grand plaisir que de rassembler des mouches qu'il prenait vivantes, et auxquelles il faisait endurer mille tourmens. Sans doute dans cette dernière malheureuse affaire de Nantes, il prenait encore pour des mouches les infortunés habitans de cette triste cité où il porta la douleur et la consternation. Eh pourquoi se demande-t-on, les mouches de Nantes ne se servaient-elles pas des aiguillons que la nature a données à tous les êtres pour se venger des méchans, et piquer tous ceux généralement qui se proposent de leur nuire ? Dans les heures de récréations, Carrier, nouveau Domitien, s'enfermait seul dans la classe, et là, tandis que ses camarades était à jouer, il se désennuyait à atteler des mouches de toutes espèces à une petite voiture de

carton, et lorsque ces petites bêtes limonières ne traînaient pas à son gré, il les écrasait à coups d'écritoire. Tels furent les premiers commencemens de la vie de Carrier, qui donnèrent lieu d'augurer mal de sa conduite future, et l'expérience nous démontrera tous les jours que les hommes se font voir dans leur enfance, tels qu'ils seront un jour dans la société.

La chasse, image de la guerre, était la passion favorite de Carrier, mais sa profession de procureur, et la soif de gagner dont il était tourmenté, ne lui permirent pas de se livrer à ce plaisir, qui était aussi celui de nos tyrans, qu'il a surpassés en férocité. Carrier étant écolier, demanda à ses parens la permission d'accompagner à la chasse un de ses oncles qui était passionné pour ce genre d'amusement, la permission lui fut refusée; que fit-il? Dès le lendemain pour se consoler de se refus, il poursuivit en l'absence de son père, le chat de la maison, et l'ayant forcé de fuir jusques dans la cave, il l'assomma dans cet endroit avec une grosse pierre.

Un autre jour il frappa rudement le jeune chien d'un voisin de son père ; le voisin vint se plaindre de cet acte de méchanceté, qui valut au jeune Carrier quelques coups d'étrivières, dont il lui arrivait rarement de se vanter, mais tous ces châtimens, quoique variés et multipliés, ne purent faire d'un enfant dur et méchant un homme bon et humain. Toute sa conduite, tant dans le département du Cantal, qu'à Nantes et à Paris, prouve que les humiliations et les peines qu'il a endurées ne lui ont été aucunement profitables. Carrier dans sa jeunesse avait un grand plaisir à s'associer à tout ce qu'il y avait de plus corrompu parmi les écoliers qui fréquentaient la même classe que lui, il parcourait avec eux les bois et les campagnes, armé d'un pistolet ou d'un arbalête. Tous les oiseaux qui se trouvaient sous leur passage étaient certains de périr. Tantôt il poursuivait à coups de bâton les genisses ou les chèvres qui broutaient, tantôt il frappait les brebis et les agneaux qu'il attirait à lui en leur offrant du pain sous les dehors trom-

peurs de l'humanité. Au printemps, il courait dans la forêt la plus voisine, et secondé par ses camarades, il faisait une guerre à mort à tous les oiseaux, il enlevait aux mères leurs petits, et par forme de délassement, déchirait leurs entrailles palpitantes. S'agissait-il de tuer dans la maison paternelle quelques-uns de ces animaux que la nature a créés pour le besoin des hommes, toujours il prêtait son ministère ; et étouffait ou égorgeait les animaux qu'on lui remettait entre les mains. Jamais spectacle ne lui paraissait plus admirable, que celui d'un taureau lâché dans l'arène pour être dévoré par un lion affamé, ou d'un chien exposé à toutes les fureurs d'un tigre : on dit qu'il repaissait souvent ses yeux et son imagination de ces jeux sanglans qui ne doivent avoir lieu que chez des peuple sauvages, ou des nations pour qui le metier de la guerre et les fureurs de mars sont un besoin inexprimable. Ce qui donna lieu aux parties de plaisir que Carrier se procura si longtems et si souvent à Nantes, en faisant noyer un très-grand nombre

d'hommes et de femmes de tout âge, ce fut la jouissance qu'il éprouva quelques années avant sa nomination de député, lorsque se promenant sur les bords de la Dordogne il plongea dans la rivière un chien qu'on lui avait confié, et le força à nager malgré lui, tant bien que mal, pendant quatre heures entières, jusqu'à ce qu'enfin, accablé de faim (car le pauvre chien n'avait pas mangé depuis deux jours), et épuisé de fatigue, il sentit ses forces l'abandonner et périt ainsi au milieu des eaux. Que l'on s'étonne d'après cela si le monstre Carrier traitait avec tant d'humanité les malheureux habitans de Nantes, qu'il faisait noyer ou fusiller les uns après les autres, pour se procurer quelques agrémens de la vie, comme il disait lui-même. Qu'on s'étonne si tant de malheureux furent traités comme des *chiens* parce qu'ils n'avaient pas le bonheur de plaire au monstre qui dominait à Nantes. Jamais prince ou roi, jamais tyran d'Afrique ne commis autant d'actes de cruautés que le tigre dévorant qui marche en ce moment au supplice.

Bien des gens, qui sans doute, ne connaissent pas l'histoire, ont la bonhommie de le comparer à Néron ou à Caligula, cette comparaison assurément très modeste fait beaucoup trop d'honneur à celui qui en est l'objet. Néron fit mourir sa mère, Carrier a immolé à sa fureur des milliers d'hommes de tout âge et de tout sèxe ; Néron n'était pas présent aux scènes sanglantes qu'il ordonnait, Carrier a présidé à toutes celles qui se sont passées dans les lieux où il a exercé son pouvoir féroce et républicide. Néron en condamnant à la mort des coupables qui n'étaient ni ses amis ni ses protégés, s'écria avec l'accent de la douleur : *Je voudrais ne savoir pas écrire*, ce qui signifiait qu'il ne serait pas forcé de signer la condamnation des malheureux dont on lui apportait la liste à signer de sa propre main, ce qui était d'usage sous les empereurs Romain : Carrier ne se donnait pas la peine ni de signer, ni de juger ou de faire juger ; il envoyait à la mort sans distinction et sans jugement tous ceux qui lui déplaisaient, et qui étaient riches. Quel était le pro-

jet de Carrier ? Il n'en avait pas d'autre, sans contredit, que celui de faire à la République un grand nombre d'ennemis et d'opposans. Après Robespierre, il n'y eut pas de contre-révolutionnaire plus célèbre que l'infâme Carrier. Néron immolait à son caprice ceux qui, par leur crédit ou leurs talens, parassaient lui porter ombrage, mais en agissant de la sorte, il n'avait d'autre but que d'affermir sa puissance, et de se faire respecter de ses voisins. La qualité de reprérentant du peuple rendait Carrier assez respectable, pour qu'il n'eût pas besoin d'avoirs recours à des moyens horribles de vengeance et de cruauté ; il n'avait pas de trône qu'il fallût cimenter du sang des peuples : au contraire, il avait beaucoup d'amis et de partisans à faire à la révolution ; et sans doute, s'il eût usé des pouvoirs dont il était investi pour faire le bien et ramener les esprits égarés, il n'aurait peut-être pas eu un seul ennemi à punir, une seule victime à sacrifier. Ah ! si les représentans du peuple qui sont envoyés en mission, revêtus de grands pouvoirs, étaient persuadés combien il est beau et facile d'opérer

beaucoup de bien, et de faire de nombreux prosélytes dans les lieux qu'ils parcourent, ils employeraient les moyens de douceur et les charmes d'une éloquence persuasive pour fixer d'une manière certaine l'opinion publique, et faire chérir les bienfaits de la révolution ! Carrier, ce monstre dont on ne saurait décrire les fureurs, a fait tout le contraire dans les départemens où il a été envoyé ; heureux les habitans de ces mêmes cantons, si le destin eût permis que la Convention nationale ne songeât jamais à envoyer Carrier, l'opprobre de la nature, la honte de notre siècle, et l'objet d'exécration de tout ce qui respire. J'ai vu des femmes sensibles et vertueuses s'évanouir au seul nom de Carrier, des hommes honnêtes et délicats pâlir et frémir d'horreur au récit des scènes tragiques auxquelles la fureur de Carrier a donné lieu ; qu'il a ordonnées et présidée lui-même. Le nom de Carrier, je le répète, est un objet d'horreur et d'exécration publique, et quand la postérité voudra donner à un homme une qualification ignominieuse et flétrissante, il substituera à son nom le nom

odieux de Carrier. Si l'on ne savait combien tous les tyrans passés, présens et futurs ont été, sont et seront toujours lâches, on aurait grandement lieu de s'étonner que Carrier ne se soit pas donner mille fois la mort, lui, qui de sang-froid, et par forme de délassement, l'a donnée à tant d'hommes, victimes de sa férocité et de son ambition. Je dis de son ambition, car plus d'une fois le monstre a partagé avec son infâme comité de Nantes, les dépouilles de ceux qu'il précipitait dans les flots de la Loire. Il s'est enrichi aux dépens de la veuve et de l'orphelin dans la malheureuse commune de Nantes, où il a exercé tant de brigandages, tant il est difficile de changer d'habitude! Il faisait à Nantes ce qu'il avait fait à Aurillac, où tant d'orphelins et de veuves se plaignent de cette sang-sue dévorante qui a resté constamment attachée à la peau des pauvres plaideurs, jusqu'au moment où par ses intrigues et ses subtilités de procureur, il a été appelé à la Convention nationale, pour aller delà à Nantes, faire couler des flots de sang.

Le scélérat ose dire encore qu'il n'est

pas riche ! Possesseur de plusieurs maisons de plaisance qu'il s'est appropriées, il jouit d'une fortune considérable qu'il doit à la bassesse et à la fraude la plus honteuse. Il était aussi libertin que riche. Hélas ! qui ne frémit d'horreur au récit de ces mariages appelés par lui *Républicains*, qu'il contemplait d'un œil lascif ? qui n'est touché du sort de ces malheureuses épouses qu'il n'a désunies et privées de leurs époux, que pour éteindre en elle, s'il eût été possible, tout sentiment de pudeur et de vertu ? Si le tigre Carrier eût été susceptible de quelque remords, à son retour de Nantes, et se rappelant les horreurs dont il s'était rendu coupable, et dont l'idée seule devait assiéger et tourmenter son cœur, il n'aurait pas voulu survivre à la honte dont il avoit couvert son nom ; mais il a mieux aimé vivre perdu dans l'opinion publique, et souillé de crimes, que de porter sur lui une main homicide et ménager au corps législatif un tems précieux employé inutilement à juger un homme-tigre, qui depuis long-tems était jugé par le corps légis-

latif lui-même. Mais d'un autre côté la Convention ne pouvoit, sans ces formes nécessaires, dépouiller en quelque sorte un representant du peuple de l'espéce d'inviolabilité que les loix lui garentissent. Carrier, lâche et cruel n'a pas osé se donner la mort, et c'est peut-être sous ce seul point de vue qu'il peut être comparé à Néron, de honteuse mémoire, qui informé qu'un grand nombre de conjurés viennent pour terminer sa détestable vie, n'ose l'abréger lui-même avec le poignard dont sa main est armé, mais emploient un bras étranger pour percer son cœur barbare et lâche. On prétend néamoins que le tigre barbare sur lequel toute la République a les yeux ouverts, ayant appris que des gendarmes étaient entrés chez lui pour lui signifier l'ordre de sa translation à la Conciergerie, a fait semblant de chercher un pistolet sous son matelats, avec le dessein de se brûler la cervelle. Si cela est vrai, il n'y a pas lieu de s'en étonner encore, car intimement convaincu de l'impuissance de ses amis parmi les ci-devant jacobins, et temoin de la fermeté que la Convention nationale

a montrée à son égard, sans appui, sans ressource, il n'a plus qu'à mourir ; et devant perdre la vie, il vaut mieux se la donner à bas bruit, que d'être en spectacle aux yeux d'un grand peuple à qui l'on fait horreur.

A-t-on jamais rien lu de plus pitoyable que les défenses dérisoires que le monstre infernal a employées pour jusifier, s'il était possible, ses scélératesses ?

Dans l'un de ses discours misérablement écrit, et ridiculement composé, il nous parle sans cesse des cruautés commises par les brigands, mais il ne dit pas un mot de celles qu'il a eu la lâcheté dexercer, il ne dit rien de ce qui s'est fait à Nantes par ses ordres. Il se contente de déclamer contre l'accusateur public et les membres du tribunal révolutionnaire, par lesquels il doit être jugé, bien moins sévèrement encore qu'il n'a jugé lui-même ceux qu'il a fait noyer ou fusiller. Ce grand coupable a osé se flater que son discours prononcé

à la Convention nationale serait bien accueilli par elle, sur-tout parce qu'il y attaquait les chouans, c'est ce dont il n'a pas craint de se vanter à quelqu'un de ses amis jacobins, mais ses espérances ont été vaines, la Convention a tout entendu, et la lecture des *superbes* discours de Carrier n'a fait que la confirmer davantage dans la persuasions où elle était, que Carrier avait mérité mille fois la mort. Carrier comptait surtout baucoup sur l'appui de l'ex-prêtre Chasle, mais la motion insidieuse de ce pauvre béquillard n'a pas fait plus de fortune que la prétendue blessure qu'il écrivit de l'armée du Nord avoir reçu en combattant les ennemis de la patrie.

On n'approuvera pas aussi la conduite de Romme, qui en la qualité de jacobin, se déclara en faveur du traître. Quel désespoir pour Carrier, lorsqu'il se vit à la tribune abandonné de ses amis et de ses partisans qui lui avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir! « Ils veulent m'assassi-» ner, dit-il, à un de ses amis, mais

» ils ne réuniront pas, car Billaud-
» Varennes, Collot, Barrère, Raisson,
» Levasseur, mont assuré qu'ils me
» feraient un rempart de leurs corps,
» si l'on paraissait en vouloir à mes
jours ». Que sont devenues les promesses de ces fanfarons, Carrier, décrété d'accusation, est conduit à la Conciergerie, jugé et traîné à l'échafaud, où il attend ses complices et tous les buveurs de sang qui lui ressemblent. Car il n'y a pas de doute que le peuple Français devenu plus sensible et plus humain, ne soit enfin bien décidé à faire remplacer le règne affreux de la terreur par celui de la justice et de l'humanité. On se persuadera facilement cette vérité, lorsqu'on se rappellera avec quel acharnement, commandé par la justice, le peuple entier demandait à grands cris que le trop criminel Carrier parût en présence des hommes moins coupables que lui, mais non moins excusables, qui sans cesse accusaient de barbarie le monstre auquel ils ont été en quelque sorte forcés d'obéir. Une réflexion est venue quelquefois à certaines gens qui assistaient

au jugement du comité révolutionnaire de Nantes : quoi donc disaient-ils, il est évident qu'ils ont été contraints de se soumettre aux ordres du représentant du peuple. Hommes peu réfléchis, ne savez-vous donc pas que quelques instans de cette vie ne peuvent être mis en balance avec la satisfaction d'avoir rempli son devoir. Il vaut mieux être assassiné qu'assassin. Cette vérité n'aurait jamais dû échapper aux complices de Carrier.

Il ne sera pas inutile de donner dans la vie abregée et politique de Carrier, quelques détails sur les noyades qu'il a fait exécuter à Nantes. Elles se faisaient ordinairement le soir, ce qui ajoutait à l'horreur des supplices qu'enduraient les malheureuses victimes qu'on précipitait au milieu des flots. Un soir, il était à-peu-près huit heures et demie, les grands exécuteurs se rassemblèrent à l'entrepôt qui renfermait les victimes destinées à la mort, ils amenèrent avec eux un détachement d'hommes affidés, auxquels ils avaient recommandé le silence le plus absolu. Ils montèrent dans les greniers qui

servaient de prison, ils avaient avec eux des grosses cordes pour lier les patiens.

Bien-tôt on les vit descendre deux à deux, les mains et les bras garrotés, on leur ordonna de se placer à la queue les uns des autres, en attendant le moment fatal; ce moment tarda bien à venir, car ceux qui descendirent les premiers de la prison, furent obligés d'attendre environ cinq heures que la queue fût complette. Les exécuteurs allaient de rang en rang pour voir si les cordes ne pouvaient pas se détacher ou se briser, et quand ils les voyaient tant soit peut lâches, ils les resserraient avec une telle force, qu'ils déchiraient la peau des miserables patiens. Est-il rien de plus horrible? Peut-on concevoir des traits de cruauté plus inouie? Ce n'est pas tout, quand ils appercevaient parmi les hommes du détachement quelques cœurs plus sensibles s'appitoyer sur le sort de ces infortunés, ils les menaçoient du même trépas.

Ce jour-là même il arriva qu'un homme de la garde voyant le sang ruisseler

ruisseler sur la tête d'un de ces misérables, qui avait été frappé par les exécuteurs, faillit s'évanouir de douleur et d'effroi. Un des bourreaux s'avança vers lui le sabre à la main : malheureux lui criait-il, tu as l'air de plaindre ces coquins, est-ce que tu leur ressemblerais par hazard! Si nous savions cela, nous t'enverrions boire à la grande tasse. Carrier, applaudissait à toutes ces gentillesses, et par un sourire féroce, invitait pour ainsi-dire, ses complices, à redoubler de rage. Il y eut cette nuit-là, plus de mille hommes à noyer, parmi ces malheureux, étaient des vieillards et des enfans, des femmes et des mères respectables qui au milieu de tant d'horreurs, conservaient cette sérénité que donne une conscience tranquille. Il n'est pas possible d'imaginer un spectacle plus attendrissant. Les gens qu'une curiosité déplacée avait attirés, soit vers le lieu de l'embarquement, soit vers l'entrepôt, et qui étaient témoins de cet appareil horrible, ne pouvaient s'empêcher de donner des larmes de compassion, au sort de ces misérables victimes qui allaient être englouties dans les flots. Les patiens ne savaient où on voulait les conduire, et de quelle manière on allait disposer d'eux, ils se regardaient en tremblant, et se traînant jusqu'au lieu qui leur

étaient assigné par les noyeurs. Beaucoup d'entr'eux fondaient en pleurs, persuadés qu'on allait les faire mourir lentement, d'autres plus tranquilles, envisageaient sans pâlir, la mort qui allait terminer leurs maux dont ils ne voyaient pas le terme dans les prisons où ils se voyaient mourir tous les jours et à toute heure. Un grand nombre s'était persuadé faussement qu'ils allaient tous être conduits dans un endroit où l'on devait les forcer de travailler durement, mais les uns et les autres furent bientôt désabusés. Ceux qui pensaient qu'on devait les employer à de durs travaux, avaient emporté avec eux, de quoi se vêtir et se nourrir. C'étaient de pauvre misérables qui avaient été un moment égarés et séduits, et qui demandaient en grace à rentrer sous l'obéissance. Les noyeurs leurs répondaient avec dureté, qu'ils aurait bientôt lieu de prouver leur obéissance qu'ils vantaient tant. Cette réponse déconcertait ces misérables dont la plupart étaient des ouvriers et des laboureurs. Ils ne savaient ce que cela voulait dire. Ils assuraient encore d'avantage qu'ils obéiraient en tout, aux ordres qu'on voudrait bien leur donner. Il n'en aurait pas fallut d'avantage, pour fléchir des cœurs moins durs, moins cruels que ceux des horribles complices de Carrier.

Mais ces aveux naifs et vrais, prêtaient à rire à ces scélérats. Quelques uns d'entr'eux relevèrent à coups de sabre, ceux qui imploraient à genoux leur grace, et ils étaient enhardis par l'infâme Carrier, qui criait : taisez-vous, coquins, vous en verrez bien d'autres. Quand Carrier, voyait des hommes de la garde s'attendrir, il leur disait : vous êtes des lâches qui méritez aussi la mort. Avant que de précipiter dans les flots ces victimes infortunées, inquiètes sur leur sort, Carrier, donnait des ordres pour qu'on les fouillât et qu'on ne leur laissât rien.

Il faisait beau voir alors, tous ces tigres acharnés sur leur proie, se partageant les dépouilles des malheureux qui allaient périr. Les uns leur prenaient leurs cravattes, les autres leurs ceinture ; d'autres leur enlevaient leurs habits : on rassemblait toutes ces dépouilles, on les vendait, et le produit était partagé entre les noyeurs et les ordonnateurs de ces fêtes sanglantes, lorsque la cérémonie était achevée. Mais comment s'y prenaient-ils pour faire périr ces malheureux ? Ils les frappaient sans pitié, ils les poussaient avec violence, pour les forcer d'entrer dans les bateaux où les exécuteurs les attendaient pour leur lier les mains, puis

les engouffrer deux à deux. Pour arriver jusqu'a ces bateaux, il fallait passer sur un pont formé de deux planches, au milieu duquel était un batelier ou plutôt un bourreau, qui à mesure que les misérables victimes passaient, les frappaient rudement, jusqu'à leur abbatre un bras ou une jambe, ensuite, il faisait la cérémonie. Cinq ou six heures après, on entendait des cris lamentables qui arrachaient l'ame, c'étaient les malheureuses victimes, qui luttant contre la mort, appellaient en vain du secours. Carrier, satisfait et le cœur plein de joie, disait à ses amis, (en parlant de ces malheureux qui gémissaient et se désespéraient au fond des eaux) : ils font les enfans. Le lendemain tous les complices de Carrier, noyeurs et exécuteurs, se rassemblaient chez le représentant, et attendaient avec un profond respect, que celui-ci voulût bien faire les parts. Carrier, en soupant un jour chez le directeur de l'hôpital militaire, dit : qu'il y avait à Nantes, un grand nombre d'aristocrates : vous avez vu comme je les ai menés, je les ai fait noyer et fusiller en grande partie, tous ne le sont pas encore, mais cela viendra. J'en aurait fait autant à Rennes, si j'y avait demeuré plus long-tems. Vous avez vu passer les cent-trente et tant, de négocians et

bourgeois Nantais, que j'envoyais à Paris, ils n'étaient pas desitnés à y arriver, j'avais écrit à Francastel, qui était à Angers, de les faire noyer dans cet endroit, ou au Pont de Cé, mais le foutu coquin, n'a pas osé le faire. Après tant de forfaits auxquels la postérité ne voudra peut-être pas ajouter foi, qui pourrait s'étonner que la Convention ait jugé indispensable, de décreter qu'il y avait lieu à examiner la conduite du monstre Carrier. Ce décret n'a pas été plutôt rendu, que ce tigre altéré de sang, s'est tourné vers ceux dont il attendait son salut, et les a interrogés de ses yeux sanglans; une teinte équivoque de tristesse et de joie, peignait sur le front des factieux, l'incertitude de leur position difficile et critique. Barrère, appellé Monsieur le Baron de Vieux-Sac, mécontent du décret qui venait d'être lancé contre son ami, et voulant lui témoigner la peine qu'il en ressentait, alla vers lui, et lui tendant la main, console-toi, lui dit-il. Que signifiait ce mot tendre et fraternel adressé au député d'Aurillac? Cela voulait dire, va, mon ami, tous ces gens veulent ta mort, je le sais, ce sont des tigres acharnés contre toi, nos efforts ont été vain et superflus, mais un moment viendra où nous te vengerons de tant d'iniquités; si nous ne réussissons pas, eh-bien!

nous périrons avec toi, notre cause est commune. tu n'as fait à Nantes, à Angers, à Saumur, que ce que nous aurions faits à sa place, ainsi, loin de te blâmer, nous te rendons justice, et tes amis qui sont tes admirateurs, sauront mourir avec toi.

Il pourrait bien se faire que monsieur le Baron eût dit vrai. Quoiqu'il en soit, on peut certifier que si les Duhem, les Barrère, les Collot, les Varennes n'ont pas sauvé Carrier, c'est qu'il n'ont pas pu le faire. Carrier, jusqu'au dernier moment, leur a tenu au cœur, tous les jours ils se sont assemblés chez lui, ils se sont consolés mutuellement dans des festins préparés à grands frais, ils ont promis, mais en vain, au monstre Carrier, de sauver ses jours, sur lesquels selon eux, reposait la félicité publique et la sûreté de la Convention nationale.

A l'occasion de ces repas très-civiques et très-frugaux, dont nous parlerons, il ne sera pas inutile de rapporter ici une anecdote à laquelle la prudence du Comité de Sûreté Générale a donné lieu, quelques jours avant la discussion de son affaire, le tygre Carrier donnait à dîner chez lui à vingt cinq de ses amis. Jugez qu'elle fut la dépense de ce jour-là, pour un homme

qui se dit pauvre comme Job. Les quatre gendarmes chargés du soin de veiller à sa brutale personne, craignant avec raison qu'il ne prit fantaisie aux amis du député d'Aurillac d'enlever le monstre, crurent qu'il était de leur prudence d'avertir le Comité de Sûreté Générale, du nombre des convives Jacobins, que Carrier avait rassemblés chez lui. Cette précaution était bonne à prendre, en effet, comment quatre hommes auraient-ils pu tenir tête à vingt cinq ou vingt six autres, armés de bâtons et de bouteilles au besoin ! que fit le comité de Sûreté Générale quand il fut informé des craintes légitimes que les gendarmes avaient conçues ? il envoya aussitôt renforcer la garde de Carrier d'autant d'autres gendarmes qu'il avait de convives réunis dans sa maison. Il est aisé de concevoir que ce nouveau détachement n'amusa pas beaucoup les convives qui jurèrent en voyant tant d'hommes sur leur dos. On prétend même que plusieurs d'entr'eux à l'arrivée des gendarmes nouveaux, se disposaient à fuir, persuadés qu'on venoit en vertu d'une autorité supérieure mettre fin à leurs orgies, et punir leurs anciens exploits liberticides ; quoiqu'il en soit, le reste du repas ne fut pas du tout gaie.

Carrier, dînait un jour avec un de ses

amis, exécuteur et grand noyeur comme lui. Cet amis aussi scélérat que Carrier (car qui se ressemble, s'assemble) s'amusait par forme de délassement à abattre avec son sabre des longs cous de bouteilles. Bon, bon ! lui dit Carrier, voilà un charmant plaisir ! Ce ne sont pas des bouteilles qu'il faut guillotiner, il faut, mon ami, couper le cou à tous les riches qui sont tous des aristocrates. Il n'est pas difficile de condamner ainsi les gens ; quand on veut s'approprier leurs biens, on trouve toujours des prétextes, c'est ainsi, qu'en ont agi Robespierre, Lebon, Carrier et Fouquier-Thinville.

A la fin de son dîner, on lui amena des femmes qu'on avait tirées de prison. Le monstre commença par les observer toutes les unes après les autres, pour voir si quelques unes d'entr'elles pouvaient amuser ses momens. Quant il les eût examinées, il dit au conducteur : foutez-moi, toutes ces bougresses là à l'eau. La raison en est qu'aucune d'elles n'avait eu l'avantage de plaire à monsieur Carrier, et que monsieur Carrier était, comme on sait, un homme dur et féroces. Oh ! qu'il a bien mérité le châtiment qu'on lui destine ! Le peuple est satisfait du jugement légale qu'on a prononcé contre lui, et le peuple est calme,

ce qui ne fait pas peu enrager les amis du monstre Carrier, et tous ceux qui craignant pour eux-mêmes, voulaient l'arracher à la mort, prix de ses forfaits honteux. On a entendu des gens dire effrontement à Carrier, que, s'il était condamné par le tribunal révolutionnaire, tous les membres de ce même tribunal seraient égorgés. Carrier sera jugé, condamné par le tribunal révolutionnaire, et conduit à l'échaffaud, tel qu'un vil scélérat chargé du poids de ses crimes, et non pas du poids de sa honte, car il est toujours effronté, et les membres du tribunal révolutionnaire vivront encore. Oh combien vous vous êtes abusés; messieurs les buveurs de sang, tous amis sont complices de Carrier! que votre crédit est peu de chose! que vous avez bien fait voir que vous êtes petits et lâches, comme le sont toujours les scélérats qui oppriment les autres, lorsqu'ils ont ce pouvoir en main, et qui carressent et flattent ceux même qu'ils ont opprimés, quand leur pouvoir n'est plus rien!

Hommes cruels! qui protégez Carrier, ce monstre impur que l'enfer a vomi pour le malheur de l'espèce humaine, vous voyez, à quoi ont servi ses songes, ces rêves flatteurs, dont votre impuissante orgueilleuse a flatté jusqu'au dernier moment

celui qui aurait dû être six mois plutôt jetté et précipité à la voirie pour servir de pâture aux animaux rugissans qu'il a surpassés en barbarie. Dites-nous hommes lâches et féroces, pourquoi vous avez envoyé à la mort l'honnête Philippeaux, lorsque vous avez employés tous les moyens qui étaient en votre pouvoir pour sauver le monstre infernal, dont la justice nationale sollicite depuis long-temps le trépas. C'était un fardeau qui pesoit trop sur la terre, il fallait depuis long-temps en délivrer le genre humain, mais non, en le défendant, en le protégeant, vous aviez des projets dont on devine qu'il eût été le résultat horrible, si vous fussiez parvenus à sauver le monstre tygre, auquel vous faisiez la cour parcequ'il secondait merveilleusement vos barbares desseins. Vous vouliez non seulement le récompenser des services généreux qu'il a rendus à Nantes, mais encore l'encourager à en rendre de pareils à toutes les communes dans lesquelles il aurait été envoyés. Oh! continuateurs du système de Robespierre, vous serez punis tôt ou tard, autant que vous vous êtes fait aimer et chérir. La révolution dont les bienfaits s'étendent sur tous ceux qui composent la république, vantez, avec raison les douceurs de la liberté, les charmes de l'égalité, mais ne vous forcez pas, le

pistolet sous la gorge, vos semblables, vos frères, à abjurer sur-le-champ, quelques préjugés dont ils sont encore pleins, ne les en punissez pas sur-tout, ils sont hommes et faibles. Faites leur connaître plutôt avec le ton de la vérité, qui, persuade et charme toujours, qu'ils sont tombés peut-être involontairement dans quelques erreurs, qu'il est nécessaire pour leur repos qu'ils abjurent, engagez-le, à ne voir dans tout ce qu'ils font, que l'intérêt général; échauffez-les de l'amour de la patrie, de cet amour vif et généreux, qui était la passion dominante des grands hommes qui ont brillé à Rome et à Sparte, dites-leur que, pour être heureux, il ne faut pas être riche, que la fortune de chaque particulier est essentiellement liée à la fortune publique, que l'homme le plus opulent est toujours le plus tourmenté par ses passions qui ne lui laissent aucun moment de repos et qui font, que plus il possède, plus il veut posséder, que l'homme le plus heureux en apparence est souvent le plus malheureux, parce qu'il a plus de desir que les autres, qu'enfin nous nous trompons tous grossièrement, quand nous nous persuadons qu'il faut pour être heureux, amasser beaucoup de richesses, dont on ne jouit jamais, lorsqu'au contraire, la vraie félicité consiste à aimer et à soulager

ses semblables, à tout sacrifier enfin, s'il le faut, pour la patrie qui est notre mère commune, et à qui, à ce titre, a droit à tous les secours de ses nombreux enfans. Quand vous parlerez ainsi le langage de la vérité et de l'humanité, vous êtes certain de vous faire un grand nombre d'ami et de proselyte, car naturellement le peuple est bon et humain, il sait ce qui lui convient et discerne très-aisément le vrai et le faux. Mais quand vous vous conduirez envers le peuple, ainsi qu'envers un troupeau d'esclaves, quand vous lui prêchérez la doctrine des Hébert, que vous lui donnerez à penser qu'il n'existe point de Dieu rémunérateur des bonnes actions, et vengeur des crimes, vous perdrez le genre humain, vous entraînerez la ruine des mœurs, et vos maximes seront mille fois plus dangereuses, plus funestes à la société, que celles des prêtres d'autrefois, de ces tyrans des opinions et de la pensée, qui, de concert, avec les rois, nous ont si long-temps et si lâchement asservis à la honte de la raison et de la sagesse.

On sait que les amis de Carrier, dignes héritiers de Robespierre, ont eu de bonnes raison pour promettre leur appui au monstre, qui s'est trop long-temps acharné à la perte des habitans de la commune de

Nantes particulièrement. On en peut juger par le dialogue suivant, tenu entre un des amis de Carrier, qui a depuis bien longtemps perdu l'estime des hommes clairvoyant et un vrai citoyen, qui né sensible, ainsi que doivent l'être tous les hommes, est loin d'approuver les forfaits de l'ami Carrier. C'est le vrai *Citoyen* qui parle le premier au dignes partisans du monstre :

Le C. Mais dites-moi un peu, qu'elle est votre étrange folie de vouloir sauver le grand coupable Carrier, ce scélérat qui a commis tant d'horreurs, qui à porté la douleur et la désolation dans tous les pays qu'il a parcouru ; dont le souffle impur a tué un millier d'hommes, et que l'humanité entière, accuse et condamne ? ..

B. Oh! que m'importe l'humanité? je soutiens que Carrier à rempli son honnorable devoir. Il a mis à la raison tous ceux qui ne veulent pas s'en payer, il a enrichi les pauvres aux dépens des riches, il a parconséquent établit le règne désirable de l'égalité ; il y avait des aristocrates parmi les riches, et seulement parmi eux, il les a fait incarcérer afin qu'il ne fussent plus à craindre.

Le C. C'est-à-dire, à vous entendre, que tous ceux qui sont riches, sont aristocrates,

et que parce qu'ils sont riches, ils sont à craindre, beau raisonnement ! c'est celui de ces hommes qui ayant reçu de la fortune, moins de biens que leurs semblables, portent envie à ces mêmes hommes nés opulens pour leur malheur, et font tout ce qui dépend d'eux pour enlever leurs richesses, afin de se l'approprier. Il en est de même de ceux qui nés avec un génie peu brillant, gémissent honteusement de ce voir éclipsés par tant d'autres qui l'emportent sur eux, et qui ne pouvant souffrir cette supériorité de génie, prennent tous les moyens qui sont en leur pouvoir, abuser de leur crédit pour étouffer les talens et priver de la lumière ceux qui les possèdent. Ce système affreux était celui de Robespierre, il ne sera jamais le mien.

B. Qu'importe votre opinion ? elle est évidemment fausse. Je le soutiens, on ne doit rien ménager pour paraître l'emporter sur les autres, pour se distinguer du vulgaire et par ses talens et par ses richesses.

Le C. Oui, quand on est ému par une généreuse et louable émulation, mais il ne faut pas que la jalousie, l'envie au teint blême et livide, aient aucune part à nos actions ; sans doute il faut tâcher

de faire mieux que les autres, ce qui est bon à faire, il faut tâcher de servir mieux que ses concitoyens, cette mère Patrie à qui nous devons tous, nos biens, nos talens et nos fortunes. Il faut cultiver les sciences, acquérir les talens, les porter au plus haut dégré, et cela pour servir l'humanité, mais non pas pour la fouler aux pieds, comme l'a fait par-tout, le monstre exécrable que non-seulement vous justifiez, mais dont encore vous faites quelquefois le plus bel éloge. Eh! misérable, connaissez donc mieux vos intérêts, servez-les d'une manière plus adroite, songez qu'en louant Carrier, ou même en paraissant l'excuser, vous vous couvrez de toute la défaveur de ses crimes. Ce n'est donc pas assez pour vous, de déméritter tous les jours de vos concitoyens, et d'avoir perdu leur estime qui vous paraissait autrefois précieuse, et dont vous avez semblé jouir quelque tems.

B. Croyez-vous mon ami, que.....

Le C. Comment mon ami! eh! quel nom me donnez-vous-là! qu'ai-je fait pour être votre ami, quel titre ai-je donc, malheureux! à l'amitié d'un homme que je déteste! Dites citoyen, quelque répu-

gnance que vous ayez à prononcer ce mot, qui perd en passant par votre bouche.

B. Eh-bien, sachez que j'ai pensé plus d'une fois au danger qu'il y a pour moi, pour nous, à défendre, à justifier et même à ne pas condamner publiquement un homme que la nature réprouve, et que le royaume....

Le C. Que parlez-vous encore de royaume ? Il paraît que ce mot vous est bien familier et qu'il vous arrive souvent de le prononcer avec vos bons amis. Parce que vous êtes seul avec moi dans ce moment, vous vous croyez au petit comité secret, mais vous vous trompez grossièrement, ce que vous me dites ici, vous le dites à cent mille autres... mais peu importe, continuez, il n'en résultera pour vous plus de mal qu'il ne doit un jour vous en arriver. Vous disiez donc.....

B. Je disais que si nous défendons Carrier, nous avons nos raisons pour le faire.

Le C. Je n'en doute nullement, mais encore, quelles sont ces raisons, je desire les connaître de vous même, vous me paraissé un homme franc, jamais vous

n'avez tergiversé dans vos opinions sur la forme de gouvernement à adopter en France : ainsi dites-moi, quels motifs peuvent vous engager à prendre la défense de Carrier, à plaider sa cause, qui est depuis long-tems jugée dans l'opinion publique?

B. Vous me faites-là une demande singulière, ne savez-vous donc pas, que, si l'on fait le procès à Carrier, si par suite on l'envoye à l'échaffaud, nous avons nous, et nos bons amis, tout lieu de craindre qu'on ne nous joue le même tour. Il est donc de notre intérêt de nous resserrer tous pour le défendre et prouver à toute la terre, que Carrier, a fait son devoir à Nantes, et dans toutes les villes où il a été envoyé.

Le C. C'est ce que vous ne prouverez jamais, c'est vouloir prétendre qu'il fait nuit au milieu d'un beau jour. Non, Carrier est coupable, chacun ne le sait que trop, mais si la mort est le prix de ses affreux forfaits, je ne vois pas pourquoi vous paraissez la craindre, car enfin, vous n'avez pas participé aux belles actions de Carrier, et si pour l'en récompenser on doit l'envoyer à l'échaffaud, il n'y a pas de raison pour qu'on vous y envoye aussi. Est-ce donc votre faute, si Carrier, a commit des crimes !

B. Vous nous parlez toujours de crimes. Eh! quels sont donc ceux de Carrier? Je sais que le peuple l'accuse, mais pourquoi le peuple se laisse-t-il aussi influencer par des scélérats qui ne veulent plus le régime démocratique.

Le *C.* Au contraire, ils veulent le gouvernement, le seul qui convienne à des hommes libres; mais ils ne veulent pas qu'il soit commandé par des mesures que réprouvent la justice et l'humanité. Noyer, fusiller, conduire à la mort, sans jugement, des hommes qui ont été égarés, ou qui sont même coupables, appellez-vous cela des actions méritoires.

B. Elles sont justes, il faut que la terreur et la cruauté obtiennent ce que la douceur et la bonté ne peuvent obtenir. Carrier, dont on demande injustement la mort, n'a fait que remplir son devoir, il a exécuté ponctuellement les ordres de la Convention.

Le *C.* Dites les ordres du comité de salut public, qui régnait par la terreur. Et quand des ordres sont donnés au mépris de l'humanité et des droits les plus sacrés de la nature,

il est beau de s'y refuser, et il est glorieux de mourir plutôt que de consentir à être l'assassin de ses frères. Pardon, je ne croyais pas que les noyades et les fusillades ordonnées par le monstre Carrier, fussent des actions louables, je les regardais, au contraire, comme des crimes.

B. Erreur, vous dis-je, pure erreur! On ne peut reprocher à cet homme plus malheureux que coupable, qu'un peu de brusquerie. Ce n'est pas de sa faute, s'il est né avec un caractère tant soit peu violent, peut-on lui faire un crime de s'y livrer dans l'excès du patriotisme qui l'enflamme? Pourquoi d'ailleurs les mutins qu'il a été obligé de punir, l'ont-ils mis dans le cas d'employer des mesures violentes ? Pourquoi l'ont-ils forcé de sortir de son caractère qui est bon, quoique violent?

Le *C.* Au moins vous conviendrez qu'il y a un peu de rudesse, un peu de grossièreté dans ses manières. Il pouvait conduire à la mort, les victimes qu'il y destinait, d'une manière plus honnête, plus délicate ? Il n'était pas nécessaire de les garroter pour

les fouetter à l'eau. Les pauvres malheureux ! ils y allaient d'eux-mêmes, ayant fait la triste expérience que leurs prières étaient vaines auprès d'un homme altéré de sang, si l'on peut toute fois donner le nom d'homme à qui n'a rien d'humain. Mais, après tout, il n'est pas coupable, on ne doit pas lui faire son procès, c'est ainsi que vous le pensez du moins, il n'est pas plus punissable que Collot, que Billaud, que Lebon et Barrère.

B. Sans doute, ceux-ci ont fait leur devoir comme Carrier, et si Carrier est puni pour avoir rempli son devoir, ils seront également punis pour avoir fait le leur. Voilà comme on empoisonne toujours les bonnes actions, les actions les plus louables.

C. Cela est vrai, le peuple n'est pas juste, il ne vois plus avec plaisir conduire des charretées de victimes immolées, la plupart injustement. A la rencontre du char sanglant qui conduit un coupable, il détourne la tête, il gémit sur le sort de celui qui va subir le trépas, quoique mérité, il le plaint comme homme, et il est charmé, comme citoyen, que la

société soit purgée d'un fléau qui lui pésait. Voilà comme est le peuple à présent. C'est bien dommage, et il a grand tort. C'est si curieux, en effet, de voir un grand nombre d'hommes et de femmes, de filles et de garçons montés sur des charrettes, promenant tristement leurs regards troublés et inquiets sur une grande multitude charmée et joyeuse de ce spectale, il est curieux d'entendre des hommes soudoyés ou des gens féroces insulter au malheur de ces tristes victimes, et les forcer de crier avant que de mourir, vive la République, comme si le cri de ces malheureux pouvait servir à assurer sur des bases plus solides, le gouvernement inébranlable que nous avons adopté.

C'est au milieu de nos fêtes, vraiment civiques et majestueuses, qu'il faut crier avec un saint enthousiasme: *Vive la République, vive la Convention*, qui a si bien rempli son devoir, en expulsant de son sein le monstre qui y siégeait, et en ordonnant qu'il serait jugé et puni, si le cas y échéait, et il n'y a pas de doute, monsieur le partisan du tigre; que le monstre en

horreur à Nantes, surtout, ne soit jugé d'après les intentions criminelles qu'il a eues, d'après les horreurs qu'il a commises, et d'après les faits qui sont à sa charge. Ce sera bien dommage, en vérité, qu'on envoye à l'échafaud cet honnête homme de Carrier, ce patriote par excellence, qui a prouvé qu'il voulait le bien de la République.

B. Oui, sans doute, il voulait le bien.

Le *C.* Il faisait plus que de le vouloir, il se l'appropriait de gré ou de force; ce sont encore là des gentillesses qu'on doit excuser, selon vous. Le mot de propriété n'est rien à vos yeux, c'est un mot vain, et si l'on vous en croit, vous et vos amis, il ne faut rien épargner pour devenir riche. Ah ! que cet impertinent de Lecointre eut grand tort de causer une scène violente, à la Convention, pour vouloir prouver ce qu'il n'a pu faire, que les Billaud, les Barrère, etc. sont les complices de Carrier, et qu'ils tenaient un bout des cordes qui servaient à engouffrer les victimes immolées à la rage insatiable de Carrier.

B. Aussi vous avez vu que la Con-

vention a passé à l'ordre du jour sur la dénonciation de Lecointre.

Le *C.* Vous vous croyez bien fort, parce que la Convention a passé à l'ordre du jour sur la dénonciation de Lecointre ; sachez qu'elle l'a fait par prudence, elle le devait dans ce moment, mais comptez bien qu'elle reviendra tôt ou tard là-dessus. Lecointre que vous affectez de mépriser, que vous traitez injustement d'homme en délire, ne laissera pas endormir cette affaire. Il ne perd pas de vue ceux qui ont voulu perdre la République, et mettre dans le plus grand danger la fortune des citoyens. Comptez qu'il décillera les yeux des législateurs, ses collègues, qui ne sont pas encore parfaitement convaincus des crimes de certains membres de l'opinion publique.

B. Convenez que l'on montre beaucoup d'acharnement contre Carrier, et qu'on paraît même lui en vouloir plus qu'à Fouquier-Tinville.

Le *C.* L'un et l'autre sont également coupable, et tous deux recevront le prix dû à leurs forfaits, car n'oubliez pas ce vers latin si connu :

Raro antecedentem scelestum deserit pede

pœna claudo. On peut le traduire ainsi : *La peine manque rarement d'atteindre le scélérat qui prend les devans.* Je prends la peine de vous traduire ce vers, parce que quoique vous ayez fait quelques études, il me semble que vous avez un peu oublié ou négligé la langue latine, dont vous n'opinez pas qu'on doive conserver l'étude. Au surplus, je vois bien que vous craignez qu'on n'envoyé à la mort Carrier, et son digne émule, Fouquer-Tinville, cela pourrait bien être pourtant, car on dit qu'on va les juger tous-deux presqu'en même-tems. Or, si on les envoye à l'échafaud, malheur à ceux qui ont conseillé les horreurs, les crimes de toute nature, dont ces deux grands coupables se sont souillés. Lebon, Collot, Billaud, Barrère suivront la même route.

B. Ecartez de si tristes présages. J'espère bien, moi, que la Convention sera plus juste, et qu'elle ne voudra pas la mort de ceux qui ont assuré l'empire de la liberté.

Le-C. En tuant tout ce qu'il y avait de plus vertueux, en immolant tous les citoyens distingués par leur mérite,

et

et en affectant un patriotisme et une simplicité dont ils étaient bien loin.

B. N'insistez pas, je vous en conjure, vous m'arrachez des larmes, je suis né sensible.

Le *C.* Dites plutôt, homme pusillanime et lâche, comme le sont tous les gens de votre espèce, que vous craignez la mort qui vous attend. Je vous conseille de vous familiariser avec cette idée, car tôt ou tard vous ressentirez les effets de la vengeance nationale.

Depuis trop long-tems vous trompé le peuple, à la fin il se lasse des outrages qu'on lui fait, et il en demande une réparation solemnelle. Attendez-vous que, quand Carrier aura été jugé, on appellera les complices de ses fureurs, on les forcera de rendre comptes des iniquités dont il se sont souillés, du sang qu'ils ont répandu à grand flots. Le peuple alors fera un acte de justice, et la république alors reposera sur des bases à jamais durables, car la mort de ces grands coupables effrayera ceux qui auraient l'envie de les imiter.

B. Il n'y aura pas à rire pour tout le monde.

Le *C.* Je le sai, mais riront bien aussi qui rirons les derniers, et je ne vous cache pas que j'attends ce moment avec impatience, parce que je le regarde, après le jour qui éclaira la chûte de Robespierre, comme le plus beau jour qui puisse éclairer l'horizon politique. Adieu, monsieur, je me retire, parce que je prévois que l'importance de vos affaires multipliées ne vous permet pas de demeurer plus long-temps avec moi; et pourquoi cela encore? Pour entendre des choses qui ne vous plaisent pas beaucoup.

B. Adieu, citoyen. Par amour pour moi, ne divulguez pas l'entretien que nous venons d'avoir ensemble.

C'est ainsi qu'un partisan de Carrier conferait, il y a peu de tems, avec un patriote qui lui disait des vérités un peu dures, jusqu'à lui protester que si la guerre de la Vendée durait encore, c'était la faute de Carrier qui avait employé des mesures atroces envers ceux qu'il aurait dû ménager ou traiter avec l'humanité qui doit

être inséparable de la justice. On sait avec quelle rigueur il traitait, non seulement les hommes égarés ou trompés, mais encore les soldats et les généraux de l'armée des patriotes. On sait quel tribut déloges on doit au jeune général Moulins, commandant de brigade, à St.-Florent, dans la Vendée. Pour ne pas tomber entre les mains des brigands, le jeune Moulins, nouvel Annibal, se brûla la cervelle. Quelque-tems avant ce trépas funeste à la République, il essuya des humiliations et des outrages cruels de ce monstre sanguinaire, qui n'avait d'autre plaisir que de sacrifier les humains à sa vengeance, ou de les abreuver d'amertume. Un jour donc que Moulins avait déplu à ce noyeur, pour s'être refusé à quelqu'atrocité qu'il lui avait ordonnée, Carrier l'accabla d'injures de toutes espèces, et en présence de toute l'armée, il lui donna des coups de plat de sabre sur la tête, en lui disant : foutu gueu ; si la commission militaire ne te fait pas guillotiner, je t'égorgerai moi-même. Quel despotisme insolent, et pire que celui des rois! Moulins cependant su

se contenir assez pour ne pas porter la main sur un représentant du peuple, plutôt par respect pour la Convention, dont il était membre, que par respect pour sa féroce personne. L'affront sanglant qu'il reçut de Carrier l'affecta au point qu'il tomba dangereusement malade. A force de soins il fut rendu à la santé, mais il n'en jouit jamais complettement, et il traîna une existence malheureuse jusqu'au moment où il se donna la mort glorieuse qui lui a mérité l'honneur d'être inscrit sur la colonne du Panthéon. On dit que c'est à l'occasion des *mariages républicains* qui révoltaient Moulins, que l'infâme Carrier osa se permettre de lui donner des coup de plat de sabre, il eût fait plus s'il eût osé. Ce qu'il y a de certain, c'est que chacun ne fut pas moins indigné de la conduite affreuse tenu par Carrier envers le général Moulins, que des *mariages républicains* qui eurent lieu sur la Loire, et qui nous ont été rapportés par des témoins oculaires. L'idée qu'on peut se faire de tout ce qu'il y a de plus affreux, de plus révoltant, sera toujours au-dessous de l'idée qu'on peut avoir des *Mariages républicains*.

Les noyades n'ont pas d'abord atteint ce degré de perfection, auquel les porta depuis le génie Néronien de Carrier. Une sorte de pudeur présida d'abord aux premières exécutions qui furent ordonnées par ce tigre. On s'enveloppa des ombres de la nuit pour essayer les bateaux à soupape. Puis on s'enhardit, les représentations eurent lieu au coucher du soleil ; puis tout-à-coup en plein jour, à deux heures après-midi. Jusques-là les victimes de tout sexe avaient été englouties avec leurs vêtemens, qu'on avait daigné leur laisser comme une espèce de linceuil. Mais la cupidité des exécuteurs, noyeurs, fusilleurs, convoita bientôt les tristes dépouilles des infortunés qu'ils menaient à la mort. Les hommes et les femmes furent dépouillés, exposés nuds à tous les regards, et ensevelis dans les flots de la Loire. Mais ce spectacle ne rassasie point Carrier, général des bourreaux, il faut pour le satisfaire, un rafinement de lubricité et de barbarie, tel qu'on n'en voit pas d'exemple dans l'histoire des tyrans. Quand de jeunes filles et de jeunes garcons tombaient entre les mains de Carrier et de ses satellytes, ils

ordonnaient de sang-froid, que réduits à l'état de simple nature, et sans vêtemens, ils fussent sous leurs yeux et ceux du peuple, liés étroitement l'un contre l'autre avec des cordes, sein contre sein, visage contre visage, et que dans cette attitude révoltante, ils fussent précipités et noyés dans les ondes. Voilà quels étaient les passe-tems de ce moderne Caligula, et l'on pourrait entendre, sans frémir, le récit des horreurs qui ont été commises par ses ordres! On ne pourrait ne pas être révolté de ce qu'il appelait, par une dérision féroce, le *Mariage républicain!* C'est peu encore que tout cela. Dans le courant de frimaire, les brigands battus, harassés, excédés, sur le bruit vrai ou supposé d'une amnistie, vinrent en foule se rendre à Nantes, par bandes de quatre-vingt, cent et deux cents, comme ils s'étaient rendus à Ancenis, Angers et ailleurs; ils furent amenés au département. Ces hommes avaient l'air de se jeter dans les bras des citoyens, et d'implorer la miséricorde nationle, demandant en grace à être employés au service de la République, de quelque manière que cela lui

convint, soit sur les frontières, soit sur les vaisseaux, soit autrement, ils protestaient qu'ils étaient entièrement revenus de leur erreur, et priaient qu'on les mit à même de réparer leurs fautes involontaires. De la conduite qu'on devait tenir à leur égard, devait peut-être dépendre la fin de la malheureuse guerre de la Vendée, guerre si horrible, si désastreuse. Leur nombre était considérable, ils assuraient que le reste de l'armée rebelle ne manquerait pas de se rendre, suivant la manière dont on se comporterait avec eux. Le département agita quelque tems ce qui était à propos de faire, lorsque le bruit se répandit que le représentant du peuple, Carier, voulait les faire fusillier. O comble d'horreur ! cette nouvelle affreuse révolta tout ce qu'il y avait d'hommes honnêtes et sensibles, on ne pouvait comprendre comment on pouvait s'abandonner à un tel excès de rage et de vengeance sur un ennemi vaincu, qui, de son propre mouvement, était venu se rendre, avait déposé ses armes, amené ses chevaux, d'un ennemi, enfin, qui se reposait de son sort sur la loyauté républicaine. Je ne parle pas

des idées cruelles dont furent tourmentés ces malheureux, au moment où espérant un pardon généreux, ils apprirent cette cruelle résolution, car on ne s'en cachait guères, comme si on eut pris plaisir à les faire boire à plusieurs reprises dans le calice de la mort.

Les autres corps administratifs l'ayant appris, envoyèrent simultanément de leurs membres au département. Là, après une longue délibération, on fut d'avis, de se transporter chez le représentant du peuple, et de savoir de sa bouche à quoi s'en tenir. Là, Carrier, s'exala, comme à son ordinaire, en injures, il blâma hautement la demande : Que venez-vous faire, leur dit-il, implorer la pitié de gens qui ont mérité mille fois la mort. Que votre pitié serait funeste à l'état, si je pouvais m'y laisser entraîner. Vaines supplications ! Je ne saurais me rendre à vos instances, vous êtes des misérables, des lâches qui ne savez pas que c'est un crime pour des républicains de s'attendrir, de s'apitoyer sur le sort des autres. Vous devez étouffer ces sentimens de commisération fausse et

déplacée, qui vous portent à vous intéresser pour des misérables que j'égorgerais moi-même, si je n'avais à mes ordres des exécuteurs fidèles. Bref, le monstre ne voulut jamais se rendre aux bonnes raisons qu'on put lui donner, il se refusa même de s'en référer à la proposition qu'on lui fit de s'en rapporter entièrement à la Convention, et de suspendre l'ordre des fusillades jusqu'au retour de Carrier. C'est envain que les hommes les plus éclairés et les plus sensibles lui représentèrent l'horreur qu'il y aurait à se défaire d'hommes, qui sur la foi ou l'espérance d'une amnistie, étaient venus se rendre.

On lui représenta de quel intérêt il était pour la chose publique, d'user de ménagement pour ne pas exciter la vengeance des autres révoltés, mais toutes ces représentations furent absolument inutiles.

On lui représenta encore envain que ce ménagement entraînerait le reste de l'armée; que la douceur avait toujours opéré plus de bien que l'inexorabilité; que cet excès de rigueur pou-

vait produire un effet contraire à ce qu'on devait espérer, et ne ferait qu'enflammer la vengeance des rébelles ; que c'était un motif de plus pour eux de se battre jusqu'à la dernière extrémité ; qu'en outre il n'en résulterait pour tout que du sang républicain répandu.

Toutes ces représentations, quoique fondées sur la vérité, la justice et l'humanité furent superflus, le tigre altéré de sang humain fut sourd à ces conseils, les misérables qui s'étaient volontairement rendus, furent impitoyablement massacrés.

Le calcul des victimes qui furent par l'ordre de Carrier immolées inhumainement, monte, hommes, femmes, enfans, vieillards de tout âge, de tout sexe, à dix ou douze mille fusillés et noyés. Ces faits sont attestés par les officiers de santé et les administrateurs du département. Ceux-ci ayant été informés qu'on devait exécuter sept ou huit cens hommes, qui étaient venus rendre leurs armes, envoyèrent des commissaires pour prévenir, s'il était possible, l'exécution de ces malheureux, ils ne purent rien obtenir. L'administration était engagée à solliciter un sursis, ou tout au moins, l'examen préalable sur ce qui lui était rapporté, d'autant plus que la plupart de ces malheureux étaient des volontaires de nos divers bataillons, et spécialement des cavaliers du département d'Isle et Vilaine, tous républicains bien prononcés, et faits prisonniers par les bri-

gands. L'administration craignait d'ailleurs, avec raison, qu'une mesure si précipitée, réduisant au désespoir tous les rébelles, ne rendît interminable la guerre de la Vendée. Ceux qui allaient être immolés et qui s'étaient rendus, avaient assuré que tous les rébelles étaient disposés à se rendre. Les commissaires que l'administration départementale avait envoyés auprès du représentans du peuple, étant de retour, annoncèrent que le représentant Carrier, leur avait enfin laissé l'espoir de voir sa détermination suspendue, et l'administration fut très-étonnée d'apprendre le lendemain que tout avait été fusillé. Et l'on pourrait balancer à faire périr le monstre qui a sacrifié à son ressentiment et à sa cupidité tant d'hommes qui vivraient encore aujourd'hui, si l'on n'eut pas envoyé vers eux un tigre; pour qui le plaisir de faire couler des flots de sang était un besoin impérieux. Je ne sais si l'on sent tout ce qu'il y a d'atrocement rafiné dans les mariages appelés républicains. Qu'on se figure le monstre, les yeux étincelans, le tempérament exalté, contemplant ces horribles accouplemens. Il déchirait tous les voiles qui couvrent les mystères de la nature, et il ne voulait ignorer aucun de ses secrets.

O vous tous habitans des départemens qui n'avez pas eu le malheur de connaître Carrier vivant, et qui desirez le connaître aujourd'hui qu'il n'est plus à craindre, je vais vous mettre sous les yeux son portrait d'après nature, puisque je vous ai donné le tableau de sa vie et de sa conduite tant privée que publique. Ce monstre était d'une taille avantageuse, presque tout en jambes et en bras, il avait le dos un peu voûté, la tête petite, le visage long, d'un caractère très-prononcé, les yeux petits, anguleux, renfoncés et d'une couleur mêlée de sang et de bile, le nez long et aquilain, le regard affreux. Son teint était d'un brun cuivré

il était maigre et nerveux, et la protubérance de ses hanches, jointe au défaut de ventre, le faisait paraître coupé en deux, comme une guêpe, l'aigreur de sa voix était rendue plus sensible par l'accent méridional, quand il était à la tribune et un peu animé, il semblait tirer son discours de ses entrailles déchirées, prononçant les R comme un tigre qui gronde. Son physique était l'expression fidèle de son caractère; violent, impétueux, colère, la rage et la soif du sang étaient la base de son tempérament, la nature s'était trompée en ne lui donnant pas des griffes, ce n'était point Néron, ce n'était point Caligula, ce n'était point un tigre ni une hyène, c'était Carrier dont le nom et les crimes feront époque dans l'histoire. Un des élémens de son excessive barbarie était la lubricité, c'était une espèce de fureur, qui, dirigée par l'appétit du meurtre, ne trouvait pas dans la nature assez de moyens, assez de puissance pour se satisfaire, et cherchait dans les raffinemens de la barbarie, de quoi s'assouvir, c'était une imagination monstrueusement déréglée, qui courait après d'impudiques fantômes, et s'irritait des faiblesses de l'humanité.

VOICI SON EPITAPHE.

Ci gît, un monstre à face d'homme;
Que l'égoût du crime engendra,
Est-ce Cacus ou Carrier, qu'il se nomme,
La Loire en sang, te l'apprendra.

De l'Imprimerie des sans-Culote